

**MARCHES PUBLICS ET CROISSANCE ECONOMIQUE :
CONDITIONS PREALABLES A UNE GESTION EFFICACE
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

DELLIL Mohamed kheir-eddine
Université d'Oran Es-sénia

Introduction :

Les pouvoirs publics s'apprêtent à injecter des montants considérables sous forme de concours budgétaire correspondant au plan de consolidation de la croissance économique.¹

Le programme quinquennal 2005-2009 des marchés publics équivaut à près de 15% du PIB.

L'essentiel de cette commande publique transite par le dispositif institutionnel en place. L'objet de cet article est de savoir si ce dispositif institutionnel permet d'asseoir une croissance économique durable ?

Cette problématique sera appréhendée à travers trois questions :

- Quelle est l'importance des marchés publics et quelle est leur justification théorique ?
- Quelle est la pratique de ces marchés publics ?
- Y a-t-il une nécessité de réorienter l'approche réglementaire vers une approche économique (approche institutionnelle : coûts de transactions et théorie de l'agence) et une approche gestionnaire ?

Et à travers cette dernière question, il s'agit en fait de savoir dans quelle mesure cette commande publique peut elle être orientée vers plus d'efficacité et d'efficience et à quelles conditions.

Il faut savoir d'emblée que le cadre dans lequel évolue la commande publique repose sur une fiction institutionnelle qui conçoit un ensemble cohérent et hiérarchisé avec des démembrements, situés à différents niveaux, acceptés et qui se caractérisent par un contrôle de tutelle survalorisée au détriment de la recherche de l'efficacité.

Par dispositif institutionnel il faut entendre les organismes et les institutions par lesquels transite la commande publique, mais également la réglementation,

1- Les montants se répartissent de la manière suivante :

- 1348 milliards de DA du programme normal du budget d'équipement (LF 2006)

- 4125 milliards de DA équivalent aux 55 milliards de \$ du programmes de soutien à la croissance économique 2005-2009.

- 377 milliards de DA du programme spécial, auquel il faut ajouter des montants importants correspondant au programme réservé aux Hauts Plateaux et d'autres sources de financement extérieurs.

Une estimation du bilan du PSRE (Plan de Soutien à la Relance Economique) qui reste à faire indique un niveau d'efficacité très faible, de l'ordre de 25% des montants injectés.

les procédures et la ressource humaine² affectée au traitement de cette commande publique.

Si la prédominance des questions réservées aux marchés publics relève de l'analyse du droit de la commande publique, on constate une tendance vers la recherche de l'efficacité économique notamment en Algérie, avec la mise en avant des principes contenus dans le nouveau code des marchés publics³⁽⁴⁾ et qui peuvent être résumés par:

- La transparence des procédures.
- Le libre accès aux marchés publics (avec une mise en adéquation pour les entreprises nationales par rapport aux entreprises étrangères qui se résume en une prime de l'ordre de 20%)
- L'égalité de traitement des soumissionnaires.

L'approche transactionnelle (théorie des coûts de transaction et théorie de l'agence) permet d'évaluer l'efficacité des moyens institutionnels mis en place.

La recherche de l'efficacité qui apparaît à travers les modalités imposées par le code des marchés publics est subordonnée à trois éléments :

- Une définition préalable, précise et large à la fois, des besoins ;
- Aux respects des procédures de mise en concurrence (large publicité) et enfin,
- A la mise en avant de critères d'évaluation rigoureux et de sélection de l'offre qui est « économiquement la plus avantageuse ».

Le point central d'un marché public se situe dans la manière dont est confectionné le cahier des charges ; son efficacité réside dans sa capacité à anticiper les changements dus notamment au progrès technique et par conséquent nécessite l'existence de marchés spécifiques à chaque secteur, et, à la capacité des services en charge d'élaborer des cahiers des charges type d'intégrer ce progrès technique ; sachant la période assez longue pour concrétiser un marché.

Les marchés publics sont définis comme des contrats conclus à titre onéreux avec des personnes publiques ou privées par des personnes morales de droit public pour répondre à leurs besoins en matière de travaux de fournitures ou de services.⁴

I- Importance des marchés publics et justification théorique :

On mesure mieux la fonction économique des marchés publics au vu de l'importance des sommes qui transitent par ces marchés un peu spéciaux.

En Algérie l'enjeu est de taille, et, comparé à la place de la commande publique en France⁽⁵⁾ et aux USA⁵, il révèle toute son importance et ses justifications.

2- A ce niveau de l'étude on peut s'interroger pour les caractéristiques de la ressource humaine qui a géré les sept milliards et s'apprête à gérer 50 milliards de dollars et plus.

3- Décret présidentiel n°02-250 du 24/07/2003 portant sur la réglementation des marchés publics.

4- C'est également à travers le dispositif institutionnel que l'Etat procède à des actes de régulation économique, financière, et institutionnelle. Les marchés publics participent pour beaucoup à cette régulation.

5- Les marchés publics représentent 12% du PIB communautaire à l'orée des années 90 par comparaison avec le taux de pénétration des échanges intracommunautaires qui n'était que de 2%.

L'Etat à travers la commande publique fait acte de régulation tout en renforçant les aspects réglementaires, les obligations de transparence et de mise en concurrence des entreprises.

Cette commande publique se révèle être un puissant facteur de transformation de l'action publique et même de la société dans son ensemble. L'introduction et l'extension du réseau (Intranet et Internet) et plus classiquement, les ouvrages d'infrastructures dans un grand nombre de pays et notamment en Algérie prouvent, si besoin est, le caractère stratégique de ces investissements publics.

En comptabilité nationale, la commande publique se traduit par les consommations des administrations et par l'investissement public (FBCF publique).

L'impact de ces marchés sur la demande interne est considérable. Les sommes colossales qui transitent par ces marchés publics, notamment au plan macro-économique, représentent un puissant levier de politique économique grâce à l'effet du multiplicateur keynésien de la commande publique sur l'activité économique.⁶

A un niveau méso économique, les montants importants peuvent représenter à eux seuls la majeure partie des investissements du secteur tel que le secteur de l'habitat, du bâtiment et des activités de constructions qui y sont liés.

Il est nécessaire d'aller vers le niveau micro-économique et plus précisément au niveau des services contractants, pour pouvoir évaluer, et se faire une idée de la manière dont la commande publique est administrée au nom de l'établissement concerné. En fait c'est à ce niveau que se fait, que se construit le contrat. Lequel contrat, au-delà de la cristallisation bien entendu de l'ensemble des rapports de force du moment mais également des autres rapports (de connaissance, de l'information, et des stratégies adoptées par les parties) ; intègre l'ensemble des aspects non dits et non écrits, tout l'environnement informel sur lequel se base le service contractant pour élaborer des stratégies inavouées.

A titre d'exemple on peut relever le fait que le dispositif institutionnel n'a que très peu varié entre le PSRE (d'un montant de 7 milliards de dollar) et celui projeté le PCCE (d'un montant de 50 à 60 milliards de dollar). Dès lors la question qui se pose d'elle-même est la suivante :

Comment concilier les habitudes émanant d'un dispositif institutionnel peu apte à orienter la dépense publique vers l'efficience et vers le changement, afin d'orienter la dépense publique vers la recherche de l'efficacité et les impératifs de rigueur dans un environnement globalisé où la concurrence devient la règle.

Justification théorique de la réglementation des marchés publics :

Le caractère imparfait de la situation de concurrence qui prévaut dans les marchés passés par l'administration suffit pour justifier une réglementation spécifique de la commande publique.

6- Aux USA l'ordre de grandeur est autour de 750 milliards de dollars. Différents portails fédéraux centralisent les 750 milliards de dollars de la commande publique sur le Web.

Ces imperfections ou défaillances du marché s'analysent comme suit :

- Le volume des achats de l'acheteur public exerce un « pouvoir de marché » qui conduit à une situation d'imperfection du marché.
- La relation d'achat public est caractérisée par l'asymétrie d'information entre acheteurs et offreurs relativement à la fonction de production et le niveau des coûts.
- Cette situation s'exerce aux dépens de l'intérêt général. La réglementation est censée compenser cette asymétrie d'information.
- La transaction est sujette à un aléa moral.⁷ L'acheteur public n'a pas les moyens de savoir si l'offreur fait des efforts pour réduire ses coûts. Et du côté du demandeur ?⁸⁽⁹⁾

Les résultats de l'analyse économique des enchères sont très utiles car ils permettent d'analyser les procédures de mise en concurrence lorsqu'elles sont effectivement utilisées par les pouvoirs publics.

Si les caractéristiques spécifiques aux marchés publics justifient une réglementation de ces marchés, la question est de savoir si cette réglementation doit être prédominante à tout autre considération, et notamment celle d'une recherche de la rationalité de la dépense et d'une tendance vers l'efficacité de cette dépense.

II- De la pratique des marchés publics :

Par un concours de circonstance, on vient à la fonction administrative de vice recteur chargé de la prospective⁹, de l'orientation et de l'information. Le début de la tâche consistait à comprendre et à se familiariser avec des notions propres aux marchés publics, puisque l'essentiel de la charge de travail est accaparée par la commande publique, qu'il s'agisse de louer les services d'un bureau d'études, de solliciter les services d'un fournisseur ou de contracter avec une entreprise de réalisation. Plus on avance dans ce domaine, plus on se familiarise avec ces notions et plus on s'aperçoit que l'essentiel ne réside pas dans un traitement juridique, réglementaire et administratif de la chose publique mais dans sa prise en charge de manière rationnelle, même si le respect de ces formes est essentiel, c'est-à-dire soucieux de la chose publique mais pas entièrement satisfait de la manière dont se

7- L'aléa moral peut également être appréhendé du côté de l'acheteur public lorsque ce dernier ne fait pas preuve de transparence et de mise en concurrence réelle. Ce dernier peut manipuler l'information en direction de certains concurrents et au détriment d'autres. Nous suggérons par la suite certaines modifications dans les procédures en place pour réduire la marge de manœuvre du service contractant quant à cette possibilité de manipuler l'information au détriment de la concurrence et à son avantage.

8- La fiction institutionnelle se vérifie de nouveau côté demandeur. L'accent est rarement mis sur cet aspect de la transaction. On fait comme si l'acheteur public agit en toute efficacité et efficacité. (Voir infra les aspects de fiction institutionnelle suggérant une cohérence implicite).

9- Depuis l'arrêté portant organisation de l'université une organisation qui remplace la notion de planification par celle de prospective.

déroule les processus menant à la concrétisation d'un besoin public. On s'aperçoit que la commande publique se fait en dehors de toute norme¹⁰.

A titre d'exemple on s'aperçoit que le secteur auquel le service contractant appartient ne produit pas de normes, ne produit pas de statistique propres aux marchés publics, ne fait pas de travail de communication et ne se réfère pas à des normes en matière d'équipement, norme de sécurité, norme de respect d'environnement.

Le plan séquentiel que suit toute commande publique (où les étapes de la procédure d'achat) se déroule comme suit :

- Préparation du marché public par la détermination précise des besoins à satisfaire, la durée, le prix et les documents constitutifs du marché.
- La détermination de la procédure applicable qui résulte de l'application d'un seuil au montant de la commande.
- Les procédures particulières de passation du marché.
- Présentation de l'offre
- L'attribution du marché : évaluation des offres par un mixte de critères où le prix occupe une place importante.
- L'exécution du marché : l'entreprise s'engage à exécuter le marché et l'acheteur public s'engage à payer.

La pratique comme la théorie des marchés publics repose sur les principes de mise en concurrence et celui d'égalité de traitement des soumissionnaires dans un souci de transparence et de régularité dans la gestion du contrat.

Examinons les limites du dispositif institutionnel selon le déroulement pratique d'une commande publique :

La commande publique naît d'un besoin exprimé par un futur utilisateur qui transmet ses desiderata au service contractant, lequel en principe se charge de préciser ce besoin et s'attellera à rechercher la meilleure solution technique et économique.

Il y a là un aspect important à souligner relatif à la maturation du projet.

Les exemples sont nombreux qui indiquent que cette phase est totalement absente des préoccupations de l'acheteur public et de ses services. La maturation du projet (née de l'expression d'un besoin) devrait suivre un cheminement tel que des études d'impacts, de retombées, d'opportunités doivent non seulement être menées mais également être en mesure de cerner le coût d'opportunité du projet.

L'importance de cette phase est à jauger par rapport au coût d'opportunité du projet et au niveau macro-économique par rapport à la rareté des ressources qui auraient été épargnées pour satisfaire d'autres besoins.

10- La norme est entendue dans le double sens, de moyenne statistique et de norme universelle à laquelle on adhère suite à une procédure.

Il est vrai que le décret exécutif relatif à l'organisation et au fonctionnement de normalisation date de décembre 2005 (JORA n° 80 du 11 décembre 2005).

Tout se passe comme si une fois les politiques tracées et communiquées, ces dernières suffisent à justifier les dépenses où le critère de performance devient le pourcentage de consommation des crédits indépendamment de toute autre considération liée à une étude technico-économique où les variantes sont discutées, analysées, évaluées.

La formulation des projets en eux-mêmes reflète cet amalgame qui le plus souvent est doublée d'une précipitation appartenant à une logique d'urgence.

Localement la lecture est difficile relativement à la précision des besoins.

Le service contractant chargé de traduire ce besoin via un dossier technique, en une solution adoptée dans la majorité des cas une position passive.

Un minimum de conditions préalables est nécessaire pour qu'il adienne le contraire (rôle actif qui fait défaut dans la majeure partie de l'administration).

L'expression des besoins :

L'exemple extrême est le cas suivant où le besoin exprimé par un scientifique se confond avec le catalogue du fournisseur. C'est dire la précision avec laquelle le besoin est exprimé. Il est complètement confondu avec le catalogue d'un fournisseur (c'est du copier coller les références du fournisseur en plus !)

Ceci concerne le scientifique c'est-à-dire le haut de l'échelle sociale pour ce qui est de la connaissance d'équipements scientifiques.

Qu'en est-il pour les autres utilisateurs ? Généralement ils demandent assistance, notamment en matière de construction, en passant par des bureaux d'étude spécialisés.

Ici aussi les réflexes et la logique restent identiques : -Dans la plupart des cas il arrive que les bureaux d'études travaillent par adaptation (copier - coller).

Les besoins sont donc formulés en dehors de toute norme et lorsqu'un référentiel existe les moyens d'étude font souvent défaut.

L'acheteur public soumis aux contraintes hors projet (qui relèvent de l'organisation) ne peut pas savoir si le contrat dont il a la charge fait double emploi, il ne peut pas vérifier localement s'il n'y a pas une possibilité de recherche de synergie, s'il n'y a pas une possibilité de partage de coût fixe, car les aspects administratifs et réglementaires l'emportent sur tout autre considération.

Ainsi dans le même secteur, dans un périmètre ne dépassant pas le kilomètre à vol d'oiseau et parce que le projet n'est pas suffisamment mûré, on aboutit à une dépense qui ne prend pas en charge la totalité des moyens existants afin de rationaliser les disponibilités financières par définition limitées.

Le coût d'opportunité (à ne pas confondre avec l'expression « l'opportunité de la dépense » si importante aux yeux de certains ordonnateurs) du projet n'est pas pris en compte. Du coup, le processus apparaît comme irrationnel. Il l'est d'autant plus qu'au niveau d'une région l'instance de coordination des projets semble manquer de rigueur. Ajouté à cela le caractère d'urgence qui semble animer l'ensemble des projets, la maturation du projet ne suit par conséquent plus les phases logiques de la gestion des projets.

Insuffisamment mûré sans pouvoir transiter par une instance de coordination à l'échelle de la région qui aurait pour tâche d'au moins vérifier si le projet est opportun (s'il ne fait pas double emploi); ce dernier est soumis pour inscription sans référence aux normes telles qu'elles sont usitées dans d'autres économies.

Cette absence de norme se vérifie à plusieurs étapes de l'évolution du projet et pour les différentes catégories de la commande publique, à savoir les équipements, la construction et les services. Ce n'est que récemment que des « normes en matière de surfaces de construction » ont été envoyées aux services contractants.

En matière d'équipement les normes sont inexistantes. Ici il faut s'arrêter pour considérer cette notion de norme.

La norme peut être entendue au sens de référence obligatoire et qui, par conséquent s'impose aux services contractants même lorsqu'elle est produite à l'extérieur de l'économie en question. C'est une norme internationale qui est adoptée par le pays.

Il existe une autre acception de la norme et qui démontre si besoin est si le service contractant et, au-delà de ce service, l'administration dans son ensemble, est en phase avec l'évolution et le progrès : c'est la norme entendue comme moyenne statistique.

Cette norme suppose que l'administration produit de la statistique. Ce qui présuppose que les institutions en place accordent de l'importance à cette statistique. Ceci se vérifie rarement !

Malgré les nombreux projets réalisés dans les différentes régions du pays et des secteurs différents, on trouve difficilement des normes nationales en matière de délai de réalisation, de sécurité et de respect de l'environnement.

Cette absence de norme (entendue dans les deux sens) se répercute sur la manière dont le projet et par conséquent le marché sera administré et dont on ne verra pas la dérive ou l'écart par rapport à la norme.

Dans ce cadre, il sera difficile de savoir si le contrat est en conformité avec un référentiel normatif. Il ne peut être très souvent que sur spécifié ou sous spécifié. C'est le cas de plusieurs projets qui ont été concrétisés par des contrats et dont les caractéristiques peuvent être décrites comme suit :

Le service contractant agit sans référence à un autre service utilisateur qui est censé exprimer des besoins.

Les besoins des « clients » ne sont pas ou sont imparfaitement traduits en exigence technique concernant les équipements (du fait de l'absence de norme)

Le caractère très ambigu des relations entretenues entre le maître de l'ouvrage et le maître de l'ouvrage délégué dans le domaine de la construction fait qu'au mieux l'objectif contractuel n'est plus la recherche de l'efficacité mais celle de se couvrir contre des malfaçons lorsqu'il ne s'agit pas de motifs inavouables. Dans ce dernier cas et parce que là aussi, les relations ne sont pas clairement définies par

la réglementation, on assiste à un rapport de force entre les parties qui, le plus souvent se concrétisent d'une manière ou d'une autre au détriment de la qualité du projet.

La procédure en place limite fortement l'appel à la concurrence. Ceci se vérifie par l'obligation faite aux services contractants des établissements publics de ne publier les appels d'offre que dans des supports à très faible tirage, malgré la proposition de principe formulée dans le nouveau code des marchés publics, et qui doit s'assurer de l'appel à une concurrence la plus large possible. La pratique indique que cette concurrence est fortement tronquée.

La pratique des marchés publics montre à l'évidence qu'en dehors de normes et face à une administration caractérisée plus par la tendance à la bureaucratie qu'à la recherche de l'efficacité et l'efficacité, le service contractant s'il n'est pas géré (la gestion s'entend de manière classique c'est-à-dire mise en place et large communication des objectifs, fixation des délais avec un système de contrôle en adéquation avec les objectifs tracés) peut très facilement fonctionner pour des objectifs qui n'ont strictement rien à voir avec les caractéristiques classiques d'un projet.

Aux défaillances classiques des marchés publics (pouvoir de marché, asymétrie de l'information qui s'exerce le plus souvent au détriment de l'intérêt général et au profit de l'acheteur public ; et de l'aléa moral qui fait que l'acheteur public, en plus de ses incapacités structurels développe des stratégies de « réduction de l'incertitude et de partage de risque » sans rechercher l'amélioration de la procédure) il y a lieu de considérer la manière dont l'acheteur public met en avant ce qui peut être perçu comme la variable déterminante de l'analyse économique, à savoir la détermination des critères d'évaluation permettant de choisir la partie qui va contracter avec l'administration.

A l'absence de normes, à l'inexistence de caractéristiques propres à chaque secteur et à l'importance accordée à chaque marché qui se résume par le critère de la consommation des crédits, la transaction se résume et se focalise aux comportements des deux parties.

Comment la partie censée défendre les intérêts publics évalue-t-elle l'autre partie contractante ? Autrement dit comment se fait l'évaluation des soumissionnaires retenus ?

Une lecture des critères contenus dans les cahiers des charges et des procès-verbaux d'évaluation des offres permet de relever que l'étude de ces critères :

change selon les desiderata du service contractant pour des marchés appartenant pourtant à la même catégorie !

ne tient pas compte des leçons théoriques de l'analyse multicritère développée sous le nom d'approche axiomatique Arrow-Raynaud ou théorème d'impossibilité d'Arrow qui peut permettre d'asseoir de manière rigoureuse les décisions que peut prendre l'administration en matière de sélection et de choix des candidats ou des soumissionnaires ! Les modèles comparatifs de prise de décision existent pourtant ¹¹

11- Voir l'article de J. Pasquier Dorthé et Hervé Raynaud in RFG n°106 Novembre-Décembre 1995.

Gestion du fichier du service contractant :

Le fichier du service contractant c'est-à-dire en fait de l'administration comme les statistiques ou les normes internes ou externes au secteur apparaît comme le parent pauvre dans le dispositif institutionnel en place.

Utilisé de manière aléatoire lorsqu'il existe le fichier ne représente qu'un moyen secondaire pour la connaissance des partenaires de l'administration. C'est pourtant une pièce essentielle du puzzle institutionnel pour laquelle, à la différence des statistiques ou des normes, la réglementation a prévu la tenue et la mise à jour de ces fichiers⁽¹⁴⁾. Il existerait un fichier national des opérateurs, des fichiers sectoriels et il est recommandé de tenir un fichier par service contractant. L'arrêté du ministère du commerce ayant déterminé les modalités de tenue des fichiers ne semble pas constituer un levier suffisant pour déclencher des comportements à même de permettre aux services contractants d'utiliser au moment opportun les informations sur les partenaires de l'administration. Le cas suivant permet de se faire une idée de la manière dont le fichier est administré : une période de deux années s'est écoulée avant qu'un service contractant ne reçoive un fax « éloignant un soumissionnaire » de la compétition. Un fax qui émane d'un autre secteur alors que ce même service contractant a noué des contrats avec ce fournisseur d'équipement ! La communication des informations sur les partenaires semble être biaisée par cette logique punitive plutôt que vers la transmission des données sur les capacités, l'organisation et la performance des partenaires de l'administration.

Ces dispositions intellectuelles largement partagées dans l'administration relèvent beaucoup plus de la méfiance que de l'efficacité tant recherchée par les organisations qui tentent de poursuivre des objectifs en traçant des politiques viables remettant en cause leur système et leur logique de fonctionnement sans pour autant manquer aux aspects réglementaires !

Ces dysfonctionnements à l'origine du peu d'efficacité et d'efficacité en œuvre dans les établissements publics ne permettent pas d'orienter la démarche de la commande publique vers une dynamique et une approche que l'on peut qualifier de marketing achat.

III- Reorientation de la procédure : vers une approche marketing achat

La recherche de l'efficacité et de l'efficacité dans la commande publique gagnerait à se rapprocher des pratiques en usage dans les grandes entreprises industrielles et commerciales où l'importance des achats n'est plus à démontrer¹². Le rôle progressif et accru des achats dans l'entreprise s'est traduit par l'introduction du marketing achat. Concept nouvellement en application dans le monde de l'entreprise, son application dans une organisation comme l'administration

12- Les entreprises consacrent 68% de leur chiffre d'affaire aux achats selon CEGOS. Garante de la qualité des produits achetés, la fonction achat représente un centre de profit pour l'entreprise ou le gain de 1% sur les achats équivaut, en terme de marge, à faire 10% de chiffre d'affaire en plus.

algérienne peut favoriser sa nécessaire mise à niveau pour peu que les obstacles à une telle tâche soient levés.

Les dysfonctionnements soulignés se résument à :

- le renforcement des études d'opportunité
- le nécessaire mise en place de la statistique en tant qu'outil indispensable pour la préparation de la décision
- le rétablissement ou l'établissement des normes
- la gestion du fichier et de la nécessaire mise en réseau de ce fichier pour l'ensemble des démembrements de l'administration.
- L'organisation de la fonction achat dans l'administration qui gagnerait à s'inspirer du marketing achat.

La mise en relation entre les volumes financiers en jeu dans les achats publics et le capital humain censé gérer ces marchés publics plaident pour un minimum de refondation des procédures en cours dans l'administration algérienne qui commencerait par un recyclage et une formation appropriée de ce capital humain.

Ceci suppose un préalable dans la manière dont l'Etat conçoit le fonctionnement de l'administration. Cette dernière peut recevoir ou élaborer ses propres objectifs. C'est une façon de faire agir l'administration sur la base d'objectifs et qui permettra une remise en cause souvent salvatrice de ses missions où les taux de consommation budgétaires ne seront désormais plus les seuls critères de performance.

Condition nécessaire au bon fonctionnement des achats des organismes publics, la formation des acheteurs peut être renforcée par des dispositifs telles que les centrales d'achat dans la mesure où les établissements ont recours pratiquement aux mêmes besoins ; le toilettage du support informationnel que représente le BOMOP¹³ à l'image du BAOSEM (qui agit pour tout un secteur).

Le code des marchés publics représente un cadre général qui laisse le soin à chaque organisme (à chaque administration) de s'organiser pour le mettre en œuvre. Il est donc question d'organisation particulière où l'Université peut formaliser ses objectifs généraux et ses objectifs particuliers assignés aux achats et qui peuvent se concrétiser à travers des procédures appropriées et un code des achats internes.

L'élaboration de ce code peut s'inspirer largement des prescriptions relatives à la fonction achat des référentiels ISO 9001 et ISO 9002.

L'objectif ultime consiste à définir les éléments nécessaires à l'obtention de la qualité dans les achats publics ou les marchés publics gagneraient en efficience et en efficacité.

Les recommandations relatives à la manière d'organiser et de gérer les approvisionnements d'une administration consistent à redéfinir le rôle et le positionnement de la fonction achat.

13- Bulletin Officiel des opérateurs des marchés publics.

Ces conseils concernent également l'application des principes généraux utiles au recueil des informations, des besoins et à l'évaluation des fournisseurs et de leurs offres.

Les points clef de la fonction achat pour l'obtention de la qualité permettront à l'administration de se mettre elle-même aux normes.

Cette recherche de la norme améliorera la performance des actes des institutions qui évolueront en fonctions de tableaux de bord des achats notamment.

Conclusion :

Le paradoxe qui consiste à croire au désengagement de l'Etat de l'activité économique suite à la réintroduction des marchés n'est qu'apparent ! En fait il s'agit plus d'une réorientation de son champ d'action. Les missions pérennes de l'Etat à travers son administration vont devoir exiger de cette dernière un effort d'adaptation et de mise à niveau de ses démembrements et institutions qui conditionnera pour une large part l'efficacité des investissements projetés. Le désinvestissement de la décennie écoulée exige de la part des pouvoirs publics un effort inhabituel qui vient compliquer la tâche classique des institutions en charge de la croissance. De la manière dont l'administration évoluera dans le choix et la sélection des entreprises contractantes, dépendra pour l'essentiel la sélection des entreprises en charge de la croissance économique, à travers la concrétisation des projets dans les délais et le respect des critères de qualité et de coût.

Le rôle du service contractant apparaît comme déterminant. Il représente le fondement micro-économique d'un dispositif institutionnel dont les répercussions macro-économiques peuvent être déterminantes pour la croissance économique. La qualité des objectifs qui lui seront assignés, la manière dont les fichiers, les normes (qui restent à établir) et l'ensemble des procédures devant être mis en place ou renforcées permettant d'établir la sélection et le choix des entreprises constituent des éléments essentiels à une gestion renouvelée des marchés publics. Ceux-ci ne sauraient ignorer les changements apparus suite à l'introduction de la qualité dans la gestion des entreprises.

Bibliographie :

- 1- M-F BISBROUCK et D.RENAULT; Construire une bibliothèque universitaire, De la conception à la réalisation ; édition du cercle de la librairie ; 1993
- 2- J PASQUIER-DÖRTHÉ et H. RAYNAUD ; Un outil d'aide à la décision multicritère ; R.F.G. n° 106 novembre-décembre 1995.
- 3- N G MANKIW. ; Principes de l'économie ; Economica ; 1998
- 4- R.COASE ; La firme, le marché et le droit ; Paris Diderot, 1997.
- 5- F RACHLINE ; Services publics, économie de marché. ; Presses de sciences politiques. 1996.
- 6- C.HENRY ; concurrences et services publics dans l'Union Européenne. PUF.1997.

- 7- M MOUGEOT et F. NAEGELEN ; Analyse micro-économique du code des marchés publics ; In Revue Economique, 4 ; Juillet 1988.
- 8- M MOUGEOT et F NAEGELEN ; Marchés publics et théorie économique: un guide de l'acheteur in REP 107 Janvier-février 1997.
- 9- B DU MARAIS ; Droit public de la régulation économique ; Presses des sciences politiques et Dalloz. 2004.